



CONSEIL
SEANCE DU 21 MAI 2014 - N° 239 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 12 juin 2014

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

COLLEGE A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	Départ à 9h30 - Joulia LARIONOVA
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Valérie ROLLAND

COLLEGE A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
arrivée à 9h35 - X	

COLLEGE B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Pascale GALL-BORRUT
X	

COLLEGE B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	
	Anna-Sophie FISTON-LAVIER

COLLEGE C : USAGERSDamien **LAGARRIGUE**

Erwan PORTAL (suppléant)

Laëtitia **CASTELLA**

Clémentine COLOMER (suppléant)

Renaud **SOROT**

Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)

Chelsea **BOOTH**

Claire ALEXANDRE (suppléant)

Camille **HOULDINGER**

Julie DENIS (suppléant)

Bruno **VISSE**

Valentin BRUCKLER (suppléant)

Safiya **CISSE**

Alexandra HEAPE (suppléant)

Gabriel **HOLARD-SAUVY**

Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Georges BOUBY
	Constantin VERNICOS
X	
	Safiya CISSE

COLLEGE D : PERSONNELS IATOSSGeorges **BOUBY**Dalila **HAMMAR**Christine **LAROUJ**Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

PERSONNALITES EXTERIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon),

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault),

Gilbert **PASTOR**
(Montpellier Agglomération),

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR).

Présent(e)	Représenté(e) par
	Michelle JOAB
	Frédéric LEMOIGNO
	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITES EXTERIEURES A TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

35 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :

Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice Président du CA

Christophe IUNG.

- Vice Président du CFVU

Jean-Patrick RESPAUT.

- Directrice de CASSIOPEE

Michèle BARBUSSE.

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève DEGOLS,

Maurizio NOBILI.

- Directeur(trice)s de Département

Denis BOUYER (PEIP)

Thierry BRETAGNON (Physique),

Jean-Sébastien FILHOL représenté par Béatrice ROY (Chimie),

Jorge RAMIREZ-ALFONSIN (Mathématiques),

Nicolas SABY (DESciRE),

Bruno TOURAINE (Bio : MV).

- Chefs de service

Emilie BLANCHARD (Resp. adm. adj. OF/RI),

Christiane FRAMBOURG (Masters),

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif),

Thierry KAUFFMANN (SIF),

Nicole MAGNAN (Licences),

Christophe TUGAUT-BRIGADIS (Relations Entreprises).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandra GAUCERAND (Ass. Direction).

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV n° 238 du 16 avril 2014,
3. Point sur la fusion UM1/UM2 - intervention de C. IUNG, Vice-Président du Conseil d'Administration - ,
4. Vote du calendrier universitaire 2014-2015,
5. Cadrage du référentiel des services 2014-2015,
6. Point sur le LMD4,
 - a. Cartographie des mentions - version définitive - ,
 - b. Point sur les masters,
7. Conventions :
 - a. Lycée Diderot,
 - b. UM3,
8. Point sur les outils informatiques et l'évolution du service SIF,
9. Point sur les visites des Départements d'enseignement,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

M. BOUBY prend la parole en précisant qu'il souhaite faire une intervention sur le dispositif de fusion entre les Universités Montpellier 1 et Montpellier 2.

M. HALBOUT lui répond favorablement tout en spécifiant que **M. IUNG**, Vice-Président du Conseil d'Administration rejoindra le Conseil pour présenter un point de situation.

Mme ROLLAND, concernant le cadrage du référentiel des services 2014-2015, fait part d'une remarque de **M. GUIEU** sollicitant une modification des Référents et Super-référents.

M. HALBOUT précise que ce sujet sera abordé au point numéro 5 du présent ordre du jour.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Faites de la Science**

M. HALBOUT rappelle qu'un message relatif à cette manifestation, se déroulant le 23 mai prochain, a été adressé à l'ensemble de la communauté de Faculté.

M. HALBOUT invite les membres du Conseil à participer à cet évènement afin d'encourager les équipes de collégiens et lycéens qui concourront à cette finale nationale.

M. HALBOUT rappelle son désir que la manifestation ait lieu sur le campus Triolet afin d'y pleinement valoriser les sciences.

M. HALBOUT ajoute enfin que le concours régional s'est déroulé en avril dernier sur le site de l'IUT de Béziers.

b- Réflexion au sein de la CDUS

M. HALBOUT entend présenter les réflexions actuellement en cours au sein de la Conférence des Directeurs des UFR Scientifiques - CDUS - :

i. Tests de positionnement et origine des étudiants

M. HALBOUT précise que lors du dernier Conseil, **M. LEMOIGNO** avait présenté l'ensemble des opérations mises en œuvre pour améliorer la réussite des étudiants de la Faculté des Sciences ; parmi celles-ci, se trouvaient les tests de positionnement. A cet effet, un groupe de travail réunissant **Mme BOBILLO**, **M. LEMOIGNO** et **M. SABY** a été constitué.

M. HALBOUT indique que notre composante est, pour le développement de ces tests, pilote avec Toulouse et Lille ; le partenaire est Unisciel. Le Conseil sera informé de l'état d'avancement de ces tests qui seront mis en place pour la rentrée 2014.

S'agissant de la réflexion relative à l'origine des étudiants, **M. HALBOUT** fait écho à diverses réflexions. **M. SABY** travaille actuellement à la rédaction d'une présentation.

M. SABY précise que son projet de texte est accessible via le site de la Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques - CFEM -.

M. HALBOUT souligne que moins de 35% des étudiants inscrits en L1, sont des néo bacheliers. A titre de comparaison, dans les autres universités, ce pourcentage est supérieur à 50%, ce qui explique le nombre très élevé d'étudiants venant s'inscrire au sein de la Faculté après avoir « connu » d'autres expériences (BTS, prépa, ...). Le taux de redoublement est par ailleurs à peu près le même dans l'ensemble des UFR.

M. HALBOUT souhaiterait connaître les explications de ce pourcentage mais il pense que cela est dû en grande partie au contexte économique ; la Région Languedocienne étant l'une des plus pauvres de la France métropolitaine.

ii. Evaluation et contrôle continu intégral

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier généralisera les secondes session ; en parallèle, est menée une réflexion sur le contrôle continu intégral dans certaines UFR au sein desquelles est maintenu ce mode d'évaluation.

iii. Coût des formations

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'il a lancé, à l'échelle nationale, une enquête afin de situer la Faculté des Sciences par rapport aux autres UFR. Dans la réflexion qui est menée actuellement sur le LMD4, se constitue un travail important relatif au H/E. Au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier, le H/E est de 19 alors que dans les plus petites UFR, le H/E se situe en dessous de 15 ; ce qui peut se traduire notamment par une quantité inférieure de Masters - le H/E pour les Masters est plus élevé que pour celui des Licences -. Par rapport à des UFR importantes telles que les Facultés des Sciences en Ingénierie de Toulouse ou de Marseille, notre composante a un H/E sensiblement inférieur.

M. HALBOUT espère que cette étude permettra de disposer d'éléments pour solliciter auprès des tutelles - notamment l'Université Montpellier 2 -, une réévaluation du H/E malgré les contraintes de moyens et d'encadrement en termes de personnels enseignants. Au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, pour 7 000 étudiants, il y a à peu près 500 enseignants et enseignants-chercheurs alors que comparativement, la Faculté des Sciences en Ingénierie de Toulouse, pour plus de 10 000 étudiants, dispose d'environ 1 100 enseignants et enseignants-chercheurs, soit une différence de 30% en taux d'encadrement.

M. BOUBY rappelle que cela fait plusieurs années que Sud Education sollicitait une évaluation du taux d'encadrement des étudiants au vu du nombre d'enseignants et d'enseignants chercheurs. Aussi, à ses yeux, cette démarche est certes une bonne chose mais elle arrive tardivement notamment compte tenu du contexte de fusion.

M. BOUBY remarque que dans cette approche, les personnels administratifs et techniques sont encore une fois oubliés : « convient-il de rappeler ici leur détresse ! ».

M. HALBOUT adhère à cette remarque. Il explique qu'il a « intégré » ces réflexions nationales progressivement et qu'il a le désir de s'y investir dorénavant pleinement : à cet effet, il demandera une prise en compte pleine et entière des personnels administratifs et techniques.

M. HALBOUT indique que pour les personnels techniques, les indicateurs susceptibles d'être présentés seront pertinents alors que s'agissant des personnels administratifs, cela dépendra de l'organisation générale des différentes UFR : en fonction de l'organisation politique des universités, des actes sont délégués ou pas aux UFR, pouvant rendre les choses moins concordantes.

M. BOUBY ajoute qu'il ne faut pas effectuer une étude portant exclusivement sur le nombre de personnel : il est aussi indispensable que la qualification puisse être prise en compte.

M. HALBOUT informera le Conseil le plus régulièrement possible sur l'avancée de cette enquête.

M. HALBOUT conclut en insistant sur le fait que pour pouvoir atteindre une cohérence nationale de l'offre de formation, il faut un engagement fort de la part de l'Etat et des tutelles.

iv. Disciplines rares

M. HALBOUT indique qu'une réflexion sur la défense des disciplines rares, est actuellement menée par la CDUS. Lors d'un Conseil de la Faculté, une réflexion sur le master Chimie Théorique, qui est une discipline comprenant peu d'étudiants, a été amorcée. La Faculté veut maintenir cette mention en concluant des conventions entre d'autres universités et UFR. Il faut instaurer une cohérence au niveau national pour éviter que certaines matières ne soient plus enseignées et permettre aux étudiants de trouver près de leur domicile, une université ou une UFR enseignant ces disciplines.

M. HALBOUT précise dès lors qu'il sera effectué un recensement de ces enseignements potentiellement menacés du fait de leur faible effectif et qu'une réflexion nationale sera conduite afin d'éviter leur disparition.

v. Lien Formation-Recherche - Colloque de Strasbourg –

M. HALBOUT précise que le Colloque de la CDUS qui s'est réuni à Strasbourg, avait pour thème principal le lien Formation-Recherche, sujet ô combien cher à la Faculté des Sciences de Montpellier.

c- Commission de l'Enseignement supérieur

M. HALBOUT précise qu'il a mis à disposition de l'Assemblée les résultats d'une étude qui confirme pleinement que l'académie de Montpellier a un fort taux d'étudiants issus des baccalauréats techniques et professionnels et choisissant l'Université Montpellier 2 en premier choix sur l'application Post Bac. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec les données nationales.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il a pris rendez-vous avec Madame le Recteur pour la sensibiliser et l'alerter sur ce constat : cette situation ayant été analysée, il est dorénavant nécessaire d'obtenir des réponses adaptées de la part des tutelles.

d- Prochains chantiers

i. Mise en place d'une Conférence de prospective

M. HALBOUT indique que lors du prochain Conseil, il sera proposé un cadrage pour la mise en œuvre de cette Conférence de prospective. Un porteur sera identifié au niveau de la Direction et il sera demandé aux Conseillers, s'ils souhaitent y participer.

ii. Gala de la Faculté des Sciences 2014

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences a organisé l'année dernière son premier Gala. S'il y a eu certes des retours positifs, cet événement n'a néanmoins que très peu mobilisé les communautés. Aussi, **M. HALBOUT** annonce qu'il s'est adressé aux étudiants qui semblent décidés à s'emparer de cette manifestation. La demi-journée sera banalisée et consacrée aux réunions sur les masters et les relations internationales.

M. HALBOUT précise qu'un groupe de travail sera constitué. Il est important de montrer que le campus peut être un lieu de d'expression festive et culturelle.

iii. Révision des Statuts : reportée en 2015

M. HALBOUT indique que le mandat du Conseil précédent s'était achevé avec la présentation d'un projet de révision des Statuts. Toutefois, lors du vote de ces derniers, le quorum n'a pas été atteint.

M. HALBOUT propose qu'au vu du contexte actuel de la fusion UM1/UM2, la réflexion sur les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier soit reportée ; le Conseil s'emparera à nouveau de ce dossier lorsque les choses se seront « clarifiées » dans la mise en place de la future université.

e- Immobilier

i. CF20413 : Petits travaux

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition du Conseil un relevé de conclusions relatifs au compte financier CF204-13 - ex CR12 -. Il rappelle que si cette année l'enveloppe est restreinte, la Faculté des Sciences a réussi à faire en sorte que toutes les demandes de « petits travaux » soient satisfaites.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** rappelle que la Faculté prend à sa charge certains travaux de mise en sécurité qui n'ont pu être réalisés. Il remercie toutes les personnes qui ont suivi ce dossier ainsi que les Directeurs de département qui se sont également impliqués.

ii. CPER

M. HALBOUT précise qu'il a mis à disposition de l'Assemblée, la fiche actualisée du CPER au sein duquel la demande de la Faculté des Sciences devant permettre la réhabilitation du bâtiment 5, est « dans les tuyaux ».

iii. Point sur les investissements immobiliers

M. HALBOUT procède à une synthèse sur les investissements immobiliers :

- Plan Campus (dotation 487 M€ mobilisés, 13 M€ d'intérêts intermédiaires) UM2 = 134 M€ : réhabilitation des bâtiments 23 (3,6 M€), 25 (5,4 M€), Village des Sciences (40 M€ pour 2015 et 2018 et 40 M€ pour 2018 et 2021), IPM (bâtiments 13 et 20 pour 25 M€), Institut Botanique (10 M€), aménagements extérieurs sur Triolet (5 M€), et sur St Priest (5 M€) ;
- CPER actuel (137 M€) : bâtiment 5 à St Priest (34 M€) et Pôle Ballard (103 M€ livraison en 2017 pour la formation et 2018 pour la recherche) ;
- CPER futur (25 M€) : rénovations des locaux pédagogiques (IUT 13,4 M€, bâtiment 5 12 M€) et complément Institut botanique (14,3 M€) auxquels se rajouteront des projets « recherche » sur l'eau ou la biodiversité ;
- Construction de l'Espace Multi Service Etudiant (financement CROUS-CNOUS pour 3 M€).

Concernant les trois bâtiments qui restent à rénover - bâtiment 16, 19 et 26 -, **M. HALBOUT** précise qu'ils sont prévus dans la seconde phase du Plan Campus, grâce aux marges dégagées en étant passé d'un modèle de partenariat public-privé à des maîtrises d'ouvrage publiques : il rappelle qu'il y a plus d'un an, l'Université de Montpellier 2 a défendu le changement de mode de financement qui était au départ en PPP - devenu donc par la suite maître d'ouvrage public -. La dotation de 487 M€ est une dotation de l'Etat. Il était prévu initialement de se placer dans une logique de PPP : on confiait à un prestataire privé la réalisation des travaux et en échange le prestataire demandait à ce qu'on lui verse un loyer ; l'Université Montpellier 2 se servait des intérêts de la dotation pour honorer ces loyers. Après étude, il s'est avéré que cela coûtait plus cher de s'acquitter d'un loyer que d'emprunter !

M. HALBOUT explique qu'il a fallu mener un important travail de lobbying pour modifier ce mode de financement. Aujourd'hui, l'établissement assure la maîtrise d'ouvrage public : l'établissement est propriétaire de ses locaux et on dispose d'une nouvelle marge de manœuvre financière. Toutefois, pour l'instant rien n'est acté sur l'utilisation du reliquat d'intérêts sur lequel la Nouvelle Université de Montpellier, l'Université Montpellier 3, Montpellier SupAgro et le CROUS, seront amenés à formuler des demandes.

M. BOUBY demande dans quelle phase se situe la construction du Village des Sciences : « combien de temps faudra-t-il attendre pour sa livraison ? ».

M. HALBOUT lui répond que le concours d'architecture a été lancé. Pour la livraison, il faudra encore attendre car les délais sont plus longs pour une phase de construction que pour une réhabilitation.

M. BOUBY est ravi d'apprendre que les bâtiments 16, 19 et 26 seront réhabilités ; il n'avait pas cette information.

M. HALBOUT précise qu'il y a un plan plus vaste de réhabilitation du campus. La Chimie est concernée par 2 constructions ; la première l'étant dans le cadre de la phase Formation du Pôle Ballard. Après la démolition du bâtiment 6, la construction d'un autre sera entreprise et remplacera les salles de TP de Chimie qui sont aux bâtiments 3 et 16. Le bâtiment 19 sera le dernier ensemble qui sera réhabilité.

M. HALBOUT indique que pour le bâtiment 26 du Département Bio-MV, une réhabilitation sera aussi nécessaire. Il y a également un travail important à opérer pour le bâtiment 5 qui a été « oublié » mais qui est dorénavant en bonne place dans le CPER. Cet édifice est fortement occupé donc il faudra attendre que le bâtiment 6 soit libéré par la construction d'un nouveau intégrant des salles de TD. Ce bâtiment 6 servira de « tampon » pendant que seront effectués les travaux au sein du bâtiment 5 ; quand ces travaux seront terminés, le bâtiment 6 sera détruit afin de construire à sa place, des bâtiments avec des salles de TP.

M. BOUBY demande quand démarreront les travaux du bâtiment du CROUS.

Mme FICHARD-CARROLL lui répond que ceux-ci devraient débiter dans les prochains jours.

f- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe le Conseil de la Faculté des Sciences que sa prochaine séance interviendra le **vendredi 13 juin 2014, 8h30** - **Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -. L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 239 - Conseil du 21 mai 2014,
3. Point sur la Fusion UM1/UM2 avec la présence de Romain PAGANELLI,
4. Point sur le LMD4,
5. Point sur la Plan Campus,
6. Avis sur le cadrage MCC 2014-2015,
7. Questions diverses.

M. HALBOUT précise que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau.

2) APPROBATION DU PV N°238 - 16 AVRIL 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme HOULDINGER** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme JOAB**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **M. NOBILI**.
- **Mme OGLIASTRO** a donné procuration à **Mme FISTON-LAVIER**,
- **M. PASTOR** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **M. VIGNE** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **M. VISSE** a donné procuration à **M. VERNICOS**,

M. HALBOUT demande si les Conseillers ont des remarques à présenter sur le PV n°239

Concernant son intervention sur la demande de subvention pour « Climat Drone », **Mme GALL-BORRUT** souhaite préciser qu'une prestation avait été financée par l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que les étudiants porteurs de ce projet sont « rentrés » dans leur budget.

M. HALBOUT invite les Conseillers à voter le PV n°238 du 16 avril 2014.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 33

Le PV n°238 du 16 avril 2014 recueille à l'unanimité un avis favorable.

3) POINT SUR LA FUSION - INTERVENTION DE C. IUNG, VP CA

M. HALBOUT invite **M. IUNG**, Vice-Président du Conseil d'Administration afin qu'il présente un point de situation relatif au projet de fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2.

M. IUNG indique que les Conseils d'Administration de l'Université Montpellier 1 et de l'Université Montpellier 2 se tiendront séparément le jeudi 22 mai prochain. Ils statueront sur 3 points :

- l'avis sur les projets de Statuts de l'Université de Montpellier ; les Statuts seront validés par l'Assemblée Constituante qui réunira les deux Conseils d'Administration ;
- L'approbation de la demande relative à la fusion de l'Université Montpellier 1 et de l'Université Montpellier 2 au sein d'un établissement public nouveau ; cela marquera l'acte de disparition de deux universités pour la création de la nouvelle qui se dénommera « Université de Montpellier » ;
- L'approbation de la composition de modalités principales relatives à la fusion des universités Montpellier 1 et 2 au sein de l'établissement nouveau « Université de Montpellier ».

M. IUNG précise qu'après que les deux Conseils ont donné leur avis sur les Statuts, ceux-ci seront adressés au Ministère. Le CNESER se positionnera par la suite sur cette fusion vers le 20 juillet puis le Ministère décidera par décret, de la création ou pas de l'Université de Montpellier. Après la publication de cette décision qui devrait intervenir durant le mois de septembre, il y aura désignation par le Recteur d'un Administrateur provisoire. Cela signifiera qu'à partir de septembre, trois établissements existeront : l'université Montpellier 1, l'Université Montpellier 2 et l'Université de Montpellier qui sera gérée par l'Assemblée Constituante réunissant les deux Conseils d'administration.

M. IUNG rappelle qu'il était venu présenter le projet de Statuts de la nouvelle Université de Montpellier. Suite aux différents retours formulés lors de ces présentations, des propositions reprennent un certain nombre de points remontés par les instances des deux universités.

En termes d'organisation, **M. IUNG** informe les membres du Conseil qu'un organigramme est prévu. Le travail - réalisé par un IGO composé de 6 personnes - sur l'implantation des services, a été présenté au Comité Stratégique. Ce groupe de travail a pensé à une organisation et une répartition géographique de l'administration ; cette organisation ne sera mise « physiquement » en œuvre, qu'à partir de juillet 2015. Il a, à cet effet, été proposé de rassembler les services administratifs essentiellement sur les campus Centre, et Triolet, tout en conservant des services de proximité.

Concernant le projet de Statuts de l'Université de Montpellier, **M. IUNG** explique que toutes les remontées n'ont pu être validées. Toutefois, ont été validées les demandes :

- De l'UM2 : une procuration par personne ;
- De l'UM1 : le Comité de direction comprend des représentants des personnels Enseignants-Chercheurs et assimilés, BIATSS et étudiants en plus de la Présidence et du Bureau.

M. IUNG ajoute que la volonté des deux universités est que le passage de l'Administration provisoire soit le plus bref possible. L'Administrateur provisoire sera en place jusqu'au 1^{er} janvier 2015 puis l'université sera créée et disposera d'un Président.

M. IUNG laisse la parole au Conseil et entend répondre aux questions.

Mme Cisse prend la parole en s'étonnant du peu de modifications apportées aux Statuts au vu du grand nombre de remarques remontées même redondantes parfois. Elle se demande dès lors pourquoi les Statuts sont à nouveau proposés tout en s'interrogeant sur ce qui a réellement changé.

M. IUNG explique que les Administrateurs auront un choix important à effectuer lors le jeudi 22 mai prochain. Néanmoins, il constate qu'il y a consensus sur la plupart des points. Un certain nombre d'Administrateurs n'auraient pas voté les Statuts jusqu'à présent s'ils n'avaient pas de vision précise de ce qui fait consensus entre les deux universités : il est important d'arriver à un compromis sur un projet acceptable par tout le monde.

Pour **Mme CISSE**, il est clair que les deux universités sont différentes ; elles travaillent de façon trop « opposées » pour trouver un consensus. Il faut faire la différence entre « se prononcer sur la fusion entre deux établissements » et « se prononcer sur des Statuts » et en conséquence, sur le fonctionnement d'une seule université. Avant de définir le fonctionnement du futur établissement, il faudra se prononcer sur la volonté de fusion des deux établissements, en un seul et unique.

S'agissant des modalités, **Mme CISSE** note que l'Administrateur provisoire devra mettre un place un format pour les organes consultatifs. Elle précise que cela n'est pas prévu par la loi.

Sur les Statuts, **M. HALBOUT** précise que si on les compare avec les textes actuels de l'UM2, on s'y retrouve. Il ne faut pas dire que ces Statuts sont octogonaux à ce qui est fait actuellement ! Toutes les demandes n'ont pu être prises en compte effectivement. Mais actuellement, par exemple, il y a encore une discussion sur le mode d'élection du VPE. Mis à part un ou deux points bien identifiés, c'est l'objet fusion en lui-même qui peut ne pas faire consensus mais la plupart des modalités de fonctionnement a été repris.

M. BOUBY demande à prendre la parole. Il explique qu'il a un devoir d'information auprès des personnels, notamment sur ce qui se passe par rapport à la fusion.

M. BOUBY observe que ces propositions ne sont le fait que de quelques personnes formulant des suggestions relatives à l'organisation de l'Université Montpellier. Une Assemblée Constituante - regroupement des 2 Conseils d'Administration des universités Montpellier 1 et 2 - va se réunir et statuer sur les Statuts et il est acquis que cette Assemblée proposera ses propres Statuts !

A titre d'exemple, quand il est fait mention que cette Constituante votera sur le périmètre des Comités Techniques - donc les Comités Consultatifs qui sont cadrés par la loi -, cela est faux puisque ce sont les élections du 4 décembre prochain qui en définiront le périmètre ! La loi précise que ceux-ci doivent être déterminés, par arrêté ministériel, six mois avant l'échéance : cela signifie que le 4 juin prochain, le ministère adressera un arrêté constituant les Comités Techniques des différentes universités : tout cela explique sans doute la précipitation mise en œuvre pour le vote de l'Université de Montpellier !

En sa qualité de représentant élu au sein de ce Conseil, **M. BOUBY** rappelle que Sud-Solidaire est opposé à la fusion et à la constitution de « gros » établissements. Toutefois, il souligne la prise de position du Comité Technique qui demeure l'organe représentatif de l'Université Montpellier 2 au sein duquel par ailleurs, siègent des organisations syndicales qui ne sont pas toutes opposées à la fusion - UNSA et CFDT notamment – et il informe l'Assemblée sur ce qui s'est passé dernièrement dans ce Comité Technique et le CHSCT.

M. BOUBY explique que trois questions ont été présentées :

1. Avis sur les projets de Statuts de l'Université de Montpellier,
2. Avis sur la demande relative à la fusion entre l'Université Montpellier 1 et de l'Université Montpellier 2 au sein d'un établissement public nouveau « Université de Montpellier »,
3. Avis sur la composition de modalités principales relatives à la fusion des universités Montpellier 1 et 2 au sein de l'établissement public nouveau « Université de Montpellier ».

M. BOUBY indique qu'en début de séance du Comité Technique, une déclaration liminaire a été lue dénonçant le fait que les directions des Universités 1 et 2 n'avaient pas pris de dispositions pour prévenir les risques sur les conditions de travail, et les risques psycho-sociaux engendrés par cette fusion - transformation des services, déplacement des personnels, ... -. Cette déclaration a été faite afin de rappeler que l'avis du CHSCT doit être demandé, en préalable à tout avis concernant la fusion et qu'il doit être saisi des questions suivantes :

- Analyse et prise en compte de l'impact humain du projet de fusion et de son processus,
- Etude des risques d'émergence de troubles psychosociaux induits par la fusion et prise en compte de mesures indispensables à leur prévention.

M. BOUBY rappelle que le CHSCT doit être réuni avant que le CT ne prenne une décision. Sud a saisi cette instance afin qu'il soit procédé à une enquête préalable tout en demandant que les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour du CT soient reportés.

M. BOUBY indique que Sud a souhaité que cette demande soit votée en début de Comité Technique mais **M. ROBERT**, Président de l'Université Montpellier 2 a refusé en prétextant qu'il « s'était engagé pour cette fusion et il a un calendrier à tenir » ! La loi indique que si plus de la moitié du CT signe une saisine, le CHSCT doit obligatoirement se réunir. Cette saisine a été soumise à la validation des représentants : six représentants sur dix l'ont signée. Elle a donc été remise au Président qui a malgré tout maintenu le CT et a fait voter les trois points. Les quatre représentants restants se sont abstenus de les voter. Le lendemain matin a eu lieu un CHSCT avec le même ordre du jour. Le CHSCT dispose d'une compétence principale qui est de donner un avis sur l'hygiène et la sécurité ainsi que sur les conditions de travail. Il n'a par contre aucune compétence politique pour voter une quelconque fusion ! Il a été signalé que Sud ne voulait pas se prononcer sur les trois questions alors même que **M. ROBERT** a répondu la même chose : à la question « vous ne pensez pas au personnel ? », M. le Président a répondu encore une fois « il faut voter, je m'y suis engagé, il y a un calendrier à respecter. ».

M. BOUBY dénonce donc le fait que le vote qui doit intervenir le jeudi 22 mai prochain, ne respecte pas la loi qui rappelle que le CHSCT doit être réuni avant tout regroupement et toute fusion ; une fois cette réunion intervenue, le Comité Technique peut donner un avis.

En outre, **M. BOUBY** entend faire référence à la jurisprudence du 4 juillet 2012 qui indique que le CHSCT est prioritaire ; le Comité d'Entreprise - correspondant au Comité Technique -, ne pouvant pas donner un avis valable sans avoir pris connaissance de la position du CHSCT. Il rappelle que la Cour de Cassation a accueilli favorablement cette objection en recommandant notamment aux entreprises de planifier la consultation du CHSCT tout en se donnant un délai suffisant pour laisser à celui-ci, le temps de faire appel à des experts.

M. BOUBY rappelle que le Conseil d'Administration qui aura lieu le 22 mai, devra se prononcer sur la fusion : Sud attaquera l'arrêté de formation de la future université au Tribunal Administratif et s'il le faut, ira jusqu'au Conseil d'Etat.

M. BOUBY indique qu'un mail va être adressé à tous les personnels de l'Université Montpellier 2 demandant une présence forte lors du prochain Conseil d'administration.

Pour finir, **M. BOUBY** ajoute qu'il a été demandé au Comité Technique des informations sur le coût de la fusion.

M. BOUBY remercie les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier pour leur écoute.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de que tous les points de vue puissent s'exprimer et demande dès lors, si la représentante de la FSU souhaite compléter l'intervention de **M. BOUBY**.

Pour **Mme JOAB**, le texte voté en CHSCT est clair. Il faut se préoccuper dès maintenant des répercussions sur les personnels sinon « quand pourra-t-on le faire ? » : il existe une grande inquiétude de tous les personnels !

M. IUNG indique que la qualité des débats en CT et CHSCT a été très bonne.

Pour **M. BOUBY**, il est intéressant d'observer la considération que peut avoir le Président à l'égard des personnels : il est devenu un politique qui ne donne comme seul argument « il faut voter, je m'y suis engagé, il y a un calendrier à respecter ».

En l'absence de **M. ROBERT** en séance, **M. HALBOUT** demande à **M. BOUBY** de ne pas l'attaquer.

M. IUNG a entendu les remarques de **M. BOUBY**. Les débats se sont tenus de manière très sereine, des messages ont été entendus et il ne faut pas croire que tout est fini : il reste six mois à l'UM2 pour mener à bien cette fusion. Le plan de travail est suivi et le calendrier est tenu.

M. HALBOUT précise que la Faculté des Sciences est une composante importante qui sera énormément impactée par cette fusion. Aussi, il souhaite qu'un point de situation le plus régulier possible, puisse être fait en Conseil.

Mme CISSE rappelle que la Faculté des Sciences est la composante principale de l'Université Montpellier 2, de ce fait « elle risque beaucoup dans la fusion ». Tout en étant étonnée du peu de remarques entendues suite à l'intervention de **M. BOUBY**, elle trouve scandaleux qu'il y ait un passage en force du processus de fusion et ne comprend pas que personne ne soit choqué. Elle indique en sa qualité de représentante de l'UNEF qu'elle rejoindra les organisations syndicales lors du vote relatif aux Statuts afin de dénoncer ce scandale !

Mme CISSE rappelle les conditions du précédent scrutin des représentants étudiants dans les Conseils centraux.

M. LUTFALLA précise qu'il s'exprime au nom de la CGT. Il rejoint l'intervention de l'UNEF : au niveau du contenu de projet des Statuts, il y a de gros problèmes qui se posent concernant cette nouvelle université notamment au niveau du Cac, de la démocratie, de l'élection du VPE, ...

M. HALBOUT prend la parole et rappelle que le Conseil a toujours soutenu la proposition permettant au VPE d'être élu par l'ensemble du Cac.

M. LUTFALLA pense que le fait que le Cac soit associé au processus n'est pas suffisant.

M. HALBOUT rappelle qu'un nouveau point de situation sur la fusion sera présenté lors du Conseil du 13 juin prochain.

M. VERNICOS pense que le Conseil a exprimé très clairement l'inquiétude des enseignants-chercheurs d'autant plus qu'il y a entendu peu de réponses permettant de rassurer tous les personnels.

M. IUNG entend les remarques et précise que des rencontres vont être organisées durant le mois de juin.

Mme GALL-BORRUT demande s'il y a eu une question posée au Comité Technique sur les principes de fusion et notamment sur ses modalités, sachant que l'on peut être d'accord sur les principes mais pas sur les modalités.

M. IUNG résume l'intervention de **M. BOUBY** : le positionnement de six membres du CT sur dix a été de considérer que l'Université Montpellier 2 n'est pas à même aujourd'hui de se prononcer sur les Statuts, ni sur les modalités dès lors que le CHSCT n'a pas effectué un travail important sur les conséquences de la fusion sur les personnels.

Mme GALL-BORRUT reformule sa question : « Est-ce que précédemment ce principe de fusion avait été présenté ? »

M. IUNG lui répond que cela n'avait pas été présenté. Le Président et les Vice-Présidents ont été élus sur le programme de la fusion. Il y a eu un vote sur la Charte liée à la fusion où le Comité Technique s'est positionné défavorablement. Le seul moment où les Conseils centraux se sont positionnés, c'est lors de ce vote de la Charte.

M. BOUBY fait référence à la COMUE qui va être votée courant juillet. Cette instance va se « trouver au-dessus » des universités via un Conseil d'administration qui va intégrer une majorité de personnalités extérieures. Il explique que l'on nous occupe avec la fusion pour ne pas parler de la COMUE. Le ministère force les universités à se regrouper par rapport à une COMUE pour disposer d'une direction centralisée. Les IDEX seront donnés aux regroupements qui seront des COMUE. L'impact qu'aura la COMUE sur l'université sera donc important.

Pour **M. BOUBY**, il est important de savoir que les formations d'excellence seront portées par la COMUE ; la Faculté des Sciences deviendra un collège universitaire. C'est par conséquent volontairement que nos dirigeants ne nous parlent pas de la COMUE : ils ne veulent pas informer les personnels !

M. BOUBY est étonné que **M. HALBOUT** n'ait pas évoqué la COMUE lors du Conseil et rappelle que cela fait plus d'un an qu'il demande à ce qu'il y ait des points d'étapes sur la fusion et la COMUE.

M. HALBOUT lui répond en indiquant que ni lui, ni **M. IUNG** n'ont mandat pour parler de la COMUE ; d'ailleurs, il le regrette et espère pouvoir proposer prochainement un débat sur ce point.

Mme HAMMAR rappelle que la fusion sera effective en janvier 2015 et se demande « si quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, les choses vont changer ? ».

M. IMBERT lui répond que les choses changeront si le Conseil d'administration vote contre les projets de statuts !

Mme CISSE est étonnée que rien ne soit dit pour les étudiants : 40 000 étudiants vont se retrouver au sein d'une seule structure, tout en subissant les mêmes impacts que les personnels.

M. HALBOUT souligne que la volonté de **M. ROBERT** est que la VPE organise une concertation avec le plus grand nombre d'étudiants possible. Des discussions ont été amorcées et il souhaiterait qu'il y ait une avancée c'est pourquoi il propose un point fusion régulier à l'ordre du jour du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT regrette qu'il n'y ait pas le même type de débats sur la COMUE alors même que la qualité d'échanges sur la fusion est plutôt bonne même s'ils sont parfois virulents !

M. IUNG agrée les échanges qu'il y a eu avec **M. BOUBY**. Le problème est que la fusion se fait avec 5 partenaires qui doivent tous être d'accord. Les administrateurs s'investissent car ils auront à procéder à un vote en fin d'année et il est dès lors hors de question qu'ils votent une coquille vide ! Il souhaite instamment qu'il y ait un débat au sein de l'Université Montpellier 2 qui au demeurant est, pour l'instant, la seule à l'organiser avec ses personnels.

M. BOUBY demande que soit bien mentionné dans le PV que ni **M. HALBOUT**, ni **M. IUNG** n'ont de mandat pour parler de la COMUE.

M. IUNG précise qu'il peut en parler mais il n'en a pas le mandat.

M. HALBOUT remercie **M. IUNG** pour son intervention et espère qu'il sera possible de communiquer à l'avenir sur la COMUE.

4) VOTE DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2014 - 2015

M. HALBOUT rappelle que lors du précédent Conseil, le calendrier universitaire a été débattu. A cet effet, il avait été demandé de reporter le vote de celui-ci. Depuis, des rencontres entre les représentants étudiants et les services administratifs sont intervenues.

M. HALBOUT les remercie pour la qualité de leurs échanges, et rappelle qu'il avait fait des propositions à l'administration pour que ce calendrier puisse correspondre à la plupart des demandes des représentants étudiants.

M. HALBOUT indique qu'il y avait un point bloquant sur la tenue des examens au mois de juillet : ce point a été levé. Toutefois, il n'a pas été possible de lever tous les points, notamment, sur les périodes de révisions.

Comme ce projet de calendrier a été précédemment débattu, **M. HALBOUT** sollicite quelques interventions rapides au sein de l'Assemblée.

Mme CISSE souhaite s'exprimer au nom de l'UNEF. Elle souligne les efforts constatés pour l'élaboration de ce calendrier universitaire 2014-2015 ainsi que les rencontres mises en œuvre pour converger. Ce qu'il en ressort, c'est que ce calendrier a été élaboré de manière à ce qu'il convienne au maximum de monde, ce qui peut s'avérer très difficile au vu des différentes contraintes.

Mme CISSE rappelle qu'il existe une nécessité pour les étudiants de disposer de semaines de révisions indépendamment des contraintes administratives ; tout cela amène à considérer que le calendrier « idéal » n'existe pas : il n'y a pas assez de semaines dans une année !

Mme CISSE informe les membres du Conseil que l'UNEF s'abstiendra sur le vote de ce calendrier.

M. BOUBY indique que Sud Education se joint à l'UNEF pour le vote du calendrier et il remercie « ironiquement » le LMD qui rend la mise en place du calendrier impossible : « Avant le LMD, tout marchait bien ! »

M. LAGARRIGUE est ravi de la réunion qui a été mise en place entre les services administratifs et les étudiants pour l'élaboration de ce calendrier ; cette rencontre s'est avérée très riche.

M. LAGARRIGUE indique que « Tes Z'élus associatifs » s'abstiendra lors du vote du calendrier spécialement, par rapport à la semaine de révisions du mois de janvier pour laquelle il n'a pas été possible de trouver une solution. Par contre, il remercie l'ensemble des personnels enseignants et administratifs d'avoir accepté de modifier la semaine d'examens en juillet.

Mme CISSE rappelle qu'il demeure des interrogations concernant la session 2 des semestres impairs des masters qui ne se déroulera pas en même temps que les licences. Elle demande s'il y a eu des retours sur ce sujet de la part des étudiants de master.

M. LAGARRIGUE était en charge de recouvrer ces retours. Il explique qu'un grand nombre d'étudiants est actuellement en stage et qu'il a été très difficile d'en obtenir.

M. NOBILI propose de ne pas donner suite à cette proposition.

En l'absence de remarque supplémentaire, **M. HALBOUT** propose aux membres du Conseil de la Faculté de voter le calendrier universitaire 2014-2015.

Votants : 33 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 0

Abstention : 16

Défavorable : 0

Favorable : 17

Le calendrier universitaire 2014-2015 recueille un avis favorable.

M. HALBOUT remercie l'Assemblée pour ce vote.

5) CADRAGE DU REFERENTIEL DES SERVICES 2014-2015

M. HALBOUT rappelle que comme chaque année universitaire, le référentiel des services doit être mis à jour. Cette année est proposé un toilettage sur la partie licence car est mise en place une nouvelle offre de formation : les contours des mentions et des UE ayant changé, un certain nombre de responsabilités ont été reformatées. Au niveau des masters, il n'y a pas de changement majeur. Aussi, suite au dernier Bureau, il a été proposé d'harmoniser les régimes pour toutes les mentions.

Comme l'a signalé **Mme ROLLAND**, **M. HALBOUT** précise que depuis quelques années les heures de Référents ont été incluses dans les heures de responsabilités de mentions en licences.

Mme ROLLAND rappelle qu'il s'agit d'une demande de **M. GUIEU** qui est référent du système en la matière. Aussi, il souhaiterait :

- que le terme Référent soit modifié par Super-Référent car les Référents sont « payés » au sein du PPE,
- qu'il y ait la présence de Super-Référent Pro PAC et Physique Chimie sur le Référentiel.

Mme ROLLAND s'alerte par ailleurs de la création des deux portails où aucun Super-Référent n'est prévu. **M. GUIEU** souhaiterait qu'il y ait deux Supers-Référents pour chaque portail.

M. HALBOUT note cette demande et procède immédiatement aux modifications.

Mme ROLLAND précise qu'il faudra prévoir un bonus pour les responsables de masters car les masters vont bénéficier, eux aussi, d'évaluations.

M. HALBOUT lui répond que comme chaque année, il est identifié un volant d'heures pour la Direction pour des missions ponctuelles. Dès que tout sera mis en place, il y aura une fiche de mission ce qui permettra d'ajuster ces heures durant l'année.

Mme JOAB note que le détail est sensiblement équivalent à celui de l'an dernier mais ce qui l'inquiète, est son évolution. Elle fait part des réajustements des années précédentes par rapport aux autres composantes et, de la diminution de près de 200 heures suite au constat de restrictions budgétaires. Elle rappelle qu'il y a une nette augmentation des effectifs étudiants.

Mme JOAB conclut que la répercussion de cette évolution est forte du fait de cette restriction budgétaire : « il faut travailler plus, pour gagner moins ! »

M. HALBOUT explique qu'un cadrage a été approuvé par le Conseil d'administration, et que la Faculté des Sciences le suit scrupuleusement. Aussi, le plafond autorisé sera atteint à quelques heures près.

M. LEMOIGNO précise que dans la partie licence, il a constaté une erreur de calcul pour certaines mentions.

M. HALBOUT corrige les erreurs, dues à de mauvais « copier-coller ».

M. IMBERT fait observer que ce Référentiel est nécessaire pour compenser et masquer le déficit de personnels administratifs, ce qui conduit les enseignants et enseignants chercheurs à réaliser des missions qui ne sont pas les leurs et pour lesquels, ils ne sont pas compétents. Ce Référentiel ne devrait pas exister et il invite les membres du Conseil à voter contre.

M. HALBOUT confirme qu'il y a assurément un manque de personnels administratifs subissant aussi ce déficit. Par contre, les missions d'encadrement font partie intégrante des Statuts des enseignants et enseignants chercheurs dans lesquels il est prévu qu'il y ait la prise en compte de ces missions.

Pour **M. IMBERT**, l'essentiel de ce Référentiel ne devrait pas exister en l'état, sans qu'il soit discuté du détail.

M. HALBOUT est d'accord sur le fait qu'un certain nombre de missions remplies par les enseignants chercheurs ne devrait pas apparaître dans ce document mais le fait que ces missions existent et qu'elles soient reconnues dans les Statuts - coordinateurs de mentions, d'UE, ... - font qu'elles doivent être présentes.

M. IMBERT s'interroge quant au fait de savoir comment sera géré le Référentiel des services dans le cadre de la nouvelle université car la solution ne serait-elle pas qu'il y ait un cadrage au niveau national !

M. BOUBY précise que Sud est pour un cadrage national du Référentiel car, en l'état, il attaque directement le Statuts des enseignants chercheurs.

M. HALBOUT espère qu'il lui sera possible, un jour, d'annoncer au Conseil la mise en place d'un groupe de travail sur ce point : il faut en conséquence lancer ce chantier car il est important que ce cadrage national puisse exister.

M. VERNICOS rappelle que les enseignants chercheurs sont répartis en deux corps qui n'ont pas les mêmes missions. Malheureusement, certains professeurs se dégagent trop de leurs responsabilités sur d'autres. Cela est peut-être dû à un manque de moyen en personnels !

M. HALBOUT confirme ce propos.

M. HALBOUT demande aux membres du Conseil s'ils se considèrent suffisamment informés sur ce Référentiel avant de passer au vote.

Les membres de l'Assemblée font observer qu'il n'était pas indiqué dans l'ordre du jour que le Référentiel serait voté ce jour mais acceptent néanmoins de passer au vote.

M. HALBOUT propose au Conseil de voter le Référentiel des services 2014-2015 :

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 8

Défavorable : 8

Favorable : 17

Le cadrage du référentiel des services 2014-2015 est validé par le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT remercie l'Assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

6) POINT SUR LE LMD4

M. HALBOUT propose qu'une première présentation du LMD4 soit effectuée et invite à cet effet **M. NOBILI** à prendre la parole.

a- Cartographie des mentions

M. NOBILI présente la cartographie des mentions.

M. NOBILI indique qu'il y a eu quelques petits changements au niveau des Mathématiques qui seront composés de sept parcours.

M. NOBILI indique que pour restituer le processus d'accréditation, il a demandé aux porteurs de projets de lui adresser la maquette afin d'évaluer les coûts de chaque UE. Concernant les masters, les calculs sont à venir car **M. NOBILI** n'a pas en sa possession tous les éléments et il demeure une négociation avec certains parcours.

b- Point sur les Masters

M. NOBILI explique qu'il attend la fiche synthétique qui résume la structure de la mention, le débouché des parcours, la mention internationale ou nationale, la liste des intervenants, ...

M. HALBOUT pense qu'il serait intéressant que lors du Conseil du 13 juin soient présentées les fiches synthétiques.

M. HALBOUT rappelle comment la Faculté avait fait en sorte qu'il y ait un cadrage pour les Licences. Il regrette, pour les master, qu'elle n'ait pas été entendue sur la dénomination du master en Géoscience car la communauté nationale n'a pas réussi à se mettre d'accord.

Deux intitulés ont été remontés : « Science de la Terre des Planètes et de l'Environnement » et « Géoressource, Géorisques et Géotechniques ». Puisque la Faculté des Sciences se retrouve dans ces deux dénominations, elle conservera en local l'appellation Géoscience et ouvrira les deux dénominations.

M. HALBOUT précise que l'autre intitulé sur lequel la Faculté des Sciences travaille actuellement est « Sciences du numérique pour la santé ». Il s'agit d'un master transverse correspondant à l'ancien master « STIC pour la santé ». Il a été demandé au ministère de l'ouvrir de manière expérimentale sachant qu'il y a une concertation et une coordination avec d'autres sites en France.

M. TOURAINE souhaite intervenir concernant les intitulés de mentions. Il précise qu'au niveau de la Biologie, les réflexions ont permis de rendre une position claire et consensuelle au niveau national, contrairement aux Géosciences. Il salue par là même le groupe de travail qui a permis cela.

M. HALBOUT rappelle le travail de lobbying montpelliérain en l'espèce mais, il reste encore du travail pour Géoscience.

Concernant la cartographie des masters, **M. MANCHERON** note que dans le master Physique se trouve un parcours nommé « Physique Ingénierie du Vivant ». Sachant les difficultés constatées pour l'appellation « Ingénierie pour la Santé », « Physique ingénierie du Vivant » ferait penser à « Ingénierie pour la Santé » et d'après l'offre de formation, ce parcours est très proche du parcours « Physique Bio-médical » du master Ingénierie pour la Santé. Cela lui pose un souci d'une part au niveau de la visibilité des masters auprès des étudiants et d'autre part, pour l'identification des formations du master.

M. BRETAGNON lui répond que les finalités et les populations concernées sont totalement différentes : « Physique ingénierie du Vivant » est orienté vers la Recherche alors que « Ingénierie pour la Santé » concerne principalement les étudiants en Biologie et Santé en CHU.

Pour **M. MANCHERON**, il faut montrer qu'il s'agit de deux formations totalement différentes et peut-être, convient-il dès lors, d'en changer de dénomination.

M. NOBILI précise que les titres peuvent encore évoluer.

M. HALBOUT entend cette remarque et se demande s'il ne faudrait pas travailler plus précisément sur les intitulés.

M. HALBOUT rappelle le travail de transparence réalisé sur le calcul des H/E, ayant permis de mieux comprendre les différences. Il demeure des efforts à faire sur le master de Mathématique : les indicateurs démontrent qu'il n'est pas possible d'ouvrir un master avec six ou sept parcours s'il n'y a pas assez d'étudiants.

M. LARIONOVA demande s'il est possible de corriger dans la cartographie, le parcours « Chimie des Bio-molécules » ; SDMV devant être cohabilité avec l'Université Montpellier 1 et l'Ecole de Chimie de Montpellier.

M. HALBOUT note cette demande et précise qu'il a effectivement des retours de la part des équipes pédagogiques. La clarification des coûts et la vision la plus fidèle possible des différentes mentions de master, demande un travail important de la part des équipes pédagogiques.

M. IMBERT confirme que cela demande un travail important.

M. HALBOUT indique que l'on a dépassé les limites des compétences des enseignants chercheurs en la matière !

M. IMBERT ajoute qu'il y a des personnes mieux formées qui sont beaucoup plus compétentes sur ce dossier.

M. NOBILI ne pense pas qu'un agent administratif puisse faire cela car il faut avoir, en plus d'une bonne connaissance d'Excel, des connaissances importantes sur l'offre de formation.

M. HALBOUT considère que ce travail devrait être réalisé avec les responsables de mention qui connaissent « les détails ».

M. MANCHERON estime que les responsables d'UE connaissent mieux les détails de leur UE plutôt que les responsables de mention. En outre, l'administration de la Faculté, par APOGEE, peut donner des informations sur les effectifs, le nombre d'inscriptions pédagogiques, ...

M. NOBILI précise qu'il travaille en collaboration avec chaque responsable de mention pour effectuer les calculs.

M. MANCHERON conclut qu'un agent administratif peut faire ce travail ; il suffit qu'il ait la formation adéquate.

M. ALI rappelle que lorsqu'un enseignant chercheur se lance dans ce type de responsabilités induisant un travail de quatre à cinq heures, cela a un impact sur sa pédagogie et sur sa recherche. Même si cette mission est rémunérée, elle n'est pas valorisée. Il y a certes un besoin mais ces dérives l'insupportent.

M. HALBOUT entend cette remarque et précise qu'il faudra la faire remonter.

Pour **M. BOUBY**, la finalité des enseignements est qu'ils se déroulent le mieux possible. Malgré la motivation de toute la communauté, il constate effectivement une dérive qui devient de plus en plus insupportable. En voulant en faire le plus possible pour les étudiants, sans le vouloir, nous en faisons moins pour eux !

M. MANCHERON rappelle que les informations sont disponibles au travers des systèmes d'information, nombreux et variés. Pourtant, il pense qu'accéder à l'information est compliqué et demande du travail ; il est plus simple de la redemander à une personne qui l'a dans un tableau Excel ! Cela peut se comprendre mais s'avère contre-productif. Aussi, il souhaite que les personnels administratifs soient plus impliqués, qu'ils comprennent exactement les tenants et les aboutissants et que les systèmes d'information soient exploités à hauteur de ce qu'ils sont.

M. HALBOUT explique que la Faculté des Sciences est au cœur de cette démarche : une réorganisation administrative a été mise en place permettant d'identifier et de mettre en responsabilité l'ensemble des personnels. Maintenant, les équipes administratives montent en puissance et s'emparent pleinement des sujets en assurant un suivi longitudinal sur tout le processus de l'inscription de l'étudiant jusqu'à la délivrance de son diplôme. En outre, un travail d'identification des forces est actuellement en cours au sein des Départements d'enseignement.

M. HALBOUT remercie **M. NOBILI** pour son intervention.

7) CONVENTIONS

a- Lycée Diderot - CPGE -

M. HALBOUT présente la convention avec le Lycée Diderot pour laquelle une première discussion est intervenue lors du précédent Conseil.

M. HALBOUT rappelle que cette convention doit permettre de formaliser les passerelles entre les classes préparatoires et les formations de la Faculté des Sciences comme cela a été fait par exemple avec les lycées Joffre et Mermoz.

M. VERNICOS se demande comment sont choisis les enseignants chercheurs qui auront à se rendre dans ces Lycées.

M. HALBOUT lui répond qu'il n'y a pas de sélection : il sollicite directement les Directeurs de département qui interrogent à leur tour, leurs équipes. D'années en années, ce sont les mêmes qui s'y rendent car des liens se créent. Un groupe de travail est en cours de constitution avec le lycée Joffre pour identifier des référents pour les TIPE dans toutes les disciplines.

M. HALBOUT précise qu'il reviendra sur ce projet.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** invite le Conseil à voter la convention avec le lycée Diderot.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 0

Abstention : 7

Défavorable : 0

Favorable : 27

La convention entre le lycée Diderot et la Faculté des Sciences recueille un avis favorable.

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND**, Secrétaire de séance de noter dans le PV qu'il conviendra d'informer le Conseil sur la mise en place du groupe de travail avec le lycée Joffre.

M. HALBOUT informe le Conseil de la demande formulée par le lycée La Merci de Montpellier et de son souhait de refuser ce partenariat.

M. BOUBY insiste sur la défense de la laïcité.

M. HALBOUT confirme les propos de **M. BOUBY** en précisant qu'il n'y a pas d' « ostracisme » mais la Faculté des Sciences de Montpellier est une institution laïque !

b- Université Montpellier 3 - Neurophysiologie

M. HALBOUT rappelle que cette convention est un renouvellement ; à cet effet, il y a très peu de modifications apportées, ce qui est confirmé par **Mme STRAUSS** qui a suivi ce dossier.

M. HALBOUT se satisfait des bonnes relations entretenues entre l'Université Montpellier 3 et la Faculté.

M. HALBOUT invite le Conseil à voter la convention Neurophysiologie.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 34

La convention « Neurophysiologie » entre l'Université Montpellier 3 et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis favorable.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leurs votes.

8) POINT SUR LES OUTILS INFORMATIQUES ET EVOLUTION DU SERVICE SIF

M. HALBOUT souhaite informer les membres du Conseil sur l'évolution du Service informatique de la Faculté et son intégration au sein de la Direction des Systèmes d'information : un nouveau pôle "Parc pédagogique" serait créé au sein du département "Réseaux et infrastructures" - DRI - de la DSI. Tous les agents du SIF y seraient intégrés. Cette solution aura l'avantage de permettre une intégration rapide sans bousculer les équipes en place.

Par ailleurs, certains des agents du SIF pourraient évoluer vers d'autres responsabilités au sein du Département des Développements - DDP -, au Pôle "systèmes et réseaux" de la DRI ou au Département des Usages du Numérique - DUN - et ce, après avoir obtenu l'assurance que leurs responsabilités actuelles seront bien assurées.

La priorité sera donnée à la continuité et à la qualité de service : un document est en cours de rédaction où seront décrites avec précision, les missions et tâches actuelles du SIF - qui seront toutes préservées - et les modalités de mise en œuvre d'un contrat de service avec la FDS.

M. HALBOUT précise que ce document sera présenté prochainement. Le service pourrait migrer géographiquement au bâtiment 10 en investissant la salle "verte" - salle de formation du personnel - qui doit être aménagée en ce sens. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, le service conserverait son implantation actuelle. À terme, la salle "verte" serait déplacée dans la salle 6.11 occupée actuellement par le SIF ; celle-ci redevenant une salle de formation par la suite.

M. KAUFFMANN indique qu'a déjà commencé, un travail sur un planning ; en outre, un contrat de service est effectivement en cours de rédaction. Ce contrat indiquera que l'ensemble des missions assurées par le SIF sera de la compétence de la DSI ultérieurement. Afin de garantir une qualité du service identique, le contrat de service va formaliser la façon dont la DSI interviendra à la Faculté des Sciences.

M. KAUFFMANN rappelle que les liens avec la DSI existent depuis quelques années - notamment via la gestion de tickets GLPI - : ce rapprochement devrait se faire dans de bonnes conditions !

M. HALBOUT ajoute que le SIF ne s'occupe pas du développement car il s'agit d'une mission de la DSI. Il est important que ce rassemblement se fasse dans de bonnes conditions, permettant une meilleure prise en compte des besoins de la composante et de toute la communauté.

M. HALBOUT souhaite rendre hommage au travail de **M. MAIZI**, ancien membre élu de ce Conseil et ancien responsable du Service informatique. **M. MAIZI** s'occupait du développement pour la Faculté des Sciences et donc concevait ses propres produits informatiques. Actuellement, il est constaté une réelle synergie avec la DSI permettant enfin de réaliser un système d'information intégré alors qu'auparavant les deux systèmes d'information ne communiquaient pas : celui développé par le service de la Faculté était très ergonomique et très apprécié des étudiants et des enseignants mais n'était pas en interface avec celui, piloté par une DSI, « qui n'écoutait pas suffisamment les besoins de la composante ».

Mme JOAB prend la parole et fait part d'un aspect « parc » au sein de la DRI. Il lui semble que cela prend plus en compte un parc matériel plutôt qu'un aspect logiciel. Elle note qu'un contrat de service va être mis en place entre la DSI et la Direction de la Faculté des Sciences. **Mme JOAB** est gênée par le fait que l'ensemble de la communauté de la Faculté, y compris le Département informatique, ne soit pas associé à cette démarche.

A cet effet, **Mme JOAB** s'inquiète du devenir des chargés de TP au sein du Département informatique et de la mission de proximité.

M. KAUFFMANN lui répond que l'ensemble des missions assurées par le SIF sera toujours préservé et la présence au bâtiment 6 « en proximité des usagers », sera maintenue.

M. VERNICOS se demande si cette intégration avant la fusion n'est pas prématurée.

M. HALBOUT lui répond qu'il faut que tout soit suffisamment coordonné en amont, cela permettra d'intégrer les spécificités de la Faculté des Sciences dès le départ et cela évitera au service SIF d'arriver comme une pièce rapportée !

M. VERNICOS fait référence aux outils informatiques tels que Sensei, mis en place par des enseignants chercheurs : il se demande comment sera effectuée la mise à jour de ces logiciels - comme par exemple, l'accès depuis un smartphone ou tablette, avec certaines enseignes informatiques qui ne permettent pas un accès vers ces logiciels et la page web du site de la Faculté des Sciences -. Il est nécessaire de prévoir la mise à jour de ces outils informatiques vu la rapidité de l'évolution informatique !

Pour l'accessibilité, **M. HALBOUT** informe l'Assemblée qu'il s'agit du travail des ingénieurs mais ce genre de problème a effectivement été remonté. Avec un effectif plus important, il sera possible de mieux gérer ces problématiques.

M. HALBOUT précise que les outils qui ont été développés jusqu'alors sont toujours en cours d'évolution. L'idée de cette restructuration est « de passer la main » afin que les outils soient pérennisés. Par exemple, l'outil Sensei pourra être intégré dans un système d'information « Université de Montpellier » et pris en charge par des développeurs.

Mme JOAB demande qui rédige le contrat de service, quand le Conseil aura une ébauche de ce contrat et dans quelle structure sera-t-il discuté et éventuellement voté ?

M. HALBOUT lui répond que le premier jet est actuellement en discussion entre services. Des Directeurs de départements sont également impliqués dans cette démarche. Lors du prochain Conseil sera présenté ce premier jet et voté si l'Assemblée le souhaite.

M. HALBOUT remercie **M. KAUFFMANN** pour sa présentation et sa forte implication dans cette réflexion.

Le Conseil n'ayant plus de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

9) POINT SUR LES VISITES DES DEPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

M. HALBOUT fait part du calendrier des rencontres avec les départements :

- Mercredi 15 janvier 2014 : IREM / DESciRE
- Jeudi 16 janvier 2014 : DESTEM
- Mardi 28 janvier 2014 : Dephy
- Jeudi 20 février 2014 : BE
- Lundi 14 avril 2014 : EEA
- Mardi 22 avril 2014 : Mécanique
- Mercredi 30 avril 2014 : Bio-MV
- Jeudi 22 mai 2014 : DDL
- Lundi 26 mai 2014 : PEIP
- Vendredi 6 juin 2014 : Chimie

M. HALBOUT fait part des problèmes récurrents :

- problèmes immobilier (locaux et logistique) : ce sujet préoccupe beaucoup les enseignants,
- problèmes liés aux systèmes d'information et à la multiple saisie des informations.

M. HALBOUT précise qu'il y a eu, de manière plus spécifique, des dialogues sur l'offre de formation dans les départements.

M. HALBOUT note une volonté qui se généralise au niveau des départements : participer à des opérations de communication scientifique.

M. HALBOUT ne sent pas de tension particulière en ce moment. La vie démocratique telle que la veut la Faculté des Sciences s'installe progressivement avec la mise en place de bureaux et d'assemblées générales.

10) QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a une autre question diverse ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation

La 8^{ème} séance - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 12h45.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND